

# BULLETIN D'INSCRIPTION

Je m'inscris au stage :

- Rééducation du genou
- Rééducation de la main
- Rééducation de l'épaule

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

ville :

Téléphone :

Mobile :

Télécopie :

Courriel :

Date :

Signature :

Tampon :

Je joins les chèques correspondants et j'adresse le  
tout à :  
Kines24 – 3, rue Valette – 24100 BERGERAC

Kines24

3, rue Valette  
24100 BERGERAC

Tél 05 53 24 68 33  
Fax 05 53 73 24 08  
formations@kines24.com  
www.kines24.com

FCC



Formateur

n°72240115224



## FORMATIONS

## 2011-2012

Périgueux – Dordogne

21-22 octobre  
2011

Périgueux

Rééducation du  
genou

Stéphane Fabri

- ☞ Libéraux: inscription gratuite, frais pédagogiques et pauses inclus (repas à régler sur place) + **chèque de caution de 450 €** à l'ordre de l'INK, qui sera restitué lors du stage
- ☞ Ce stage n'est pas accessible aux salariés
- ☞ Inscription avant le **30 septembre 2011**
- ☞ Indemnisation conventionnelle de 110 AMK/S/C par jour

16-17 mars 2012

Périgueux

Rééducation de la  
main

Claude Le Lardic

- ☞ Libéraux: inscription gratuite, frais pédagogiques et pauses inclus (repas à régler sur place) + **chèque de caution de 450 €** à l'ordre de l'INK, qui sera restitué lors du stage
- ☞ Ce stage n'est pas accessible aux salariés
- ☞ Inscription avant le **31 janvier 2012**
- ☞ Indemnisation conventionnelle de 110 AMK/S/C par jour

15-16 juin 2012

Périgueux

Problématiques de  
la coiffe

Franck Lagniaux

- ☞ Libéraux: inscription gratuite, frais pédagogiques et pauses inclus (repas à régler sur place) + **chèque de caution de 450 €** à l'ordre de l'INK, qui sera restitué lors du stage
- ☞ Ce stage n'est pas accessible aux salariés
- ☞ Inscription avant le **31 mars 2012**
- ☞ Indemnisation conventionnelle de 110 AMK/S/C par jour

Ces stages entrent dans le cadre de la :

## Formation Continue Conventiennelle

- ☞ Coût du stage :  
Égal à zéro car entièrement pris en charge par les caisses
- ☞ Indemnité pour perte de ressources :  
Une indemnité pour perte de ressources est versée au professionnel. Elle se monte à 110 AMK par jour ouvrable de formation, pour un minimum de 2 jours consécutifs et un maximum de 5 jours par an (soit 448,80 euros pour un stage de 2 jours).

## Conditions d'inscription

- ⇒ Etre masseur-kinésithérapeute DE
- ⇒ Inscription sur la liste des stagiaires dans l'ordre d'arrivée du bulletin accompagné des règlements prévus
- ⇒ Nombre de stagiaires minimum: 10, maximum: 12 (FCC) à 16
- ⇒ Pour les stages « Kines24 »:
  - ⇒ Délai de rétractation: 10 jours après signature du bulletin d'inscription par lettre recommandée avec accusé de réception (les chèques seront restitués)
  - ⇒ En cas de désistement plus d'un mois avant la date du stage, il sera retenu 30% du montant du stage en plus de l'adhésion éventuelle à Kines24
  - ⇒ En cas de désistement moins d'un mois avant la date du stage, il sera retenu 50% du montant du stage en plus de l'adhésion éventuelle à Kines24
  - ⇒ En cas de désistement moins de deux jours avant la date du stage, il sera retenu 100% du montant du stage

Nous vous recommandons de vous inscrire dès maintenant, le nombre de places étant limité !

Pour tout renseignement, contacter Kines24 :

☞ de préférence par courriel: [formations@kines24.com](mailto:formations@kines24.com)

☞ par fax: 05 53 73 24 08

☞ par courrier: 3, rue Valette - 24100 BERGERAC

☞ [www.kines24.com](http://www.kines24.com)